

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/091

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

1.1 Marchés publics

Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique

Signature du marché public n°202404 intitulé « Elaboration du programme local de l'habitat intercommunal de la CAVYVS », conclu avec le groupement GTC/FONCEO-CITELIANCE/SAS URBANIS.

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

05 JUIN 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la date de remise des offres fixée au 25/03/2024,

VU le rapport d'analyse établi par les services de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que l'objet du contrat porte sur l'élaboration du programme local de l'habitat intercommunal de la Communauté d'Agglomération,

CONSIDERANT que l'offre du groupement d'opérateurs économiques GTC/FONCEO-CITELIANCE/SAS URBANIS est la plus avantageuse eu égard aux critères de jugement des offres fixés par les pièces de la consultation d'entreprises,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché public n°202404 relatif à l'élaboration du programme local de l'habitat intercommunal de la CAVYVS, avec le groupement d'opérateurs économiques GTC/FONCEO-CITELIANCE/SAS URBANIS, pour un montant forfaitaire de 122 075.00€ HT et un montant unitaire maximum de 15 000.00€ HT.

ARTICLE 2 : Le contrat est conclu pour une durée de 48 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier Principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le 05 JUIN 2024



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Signature du marché public n.202404 intitulé " Elaboration du programme local de l'habitat intercommunal de la CAVYVS ", conclu avec le groupement GTC/FONCEO-CITELIANCE/SAS URBANIS.

Date de transmission de l'acte : 05/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 05/06/2024

Numéro de l'acte : DP2024-091 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240605-DP2024-091-AU

Date de décision : 05/06/2024

Acte transmis par : Faïza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics